

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2025 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : 35

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

MEMBRES
PRESENTS : 31

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCelles, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

MEMBRES
REPRESENTES : 2

Danielle CHABAUD, Kuidar DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

MEMBRES
ABSENTS : 2

DATE DE LA
CONVOCAION :
02 décembre 2025

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Sandrine ZUNINO donne procuration à Arnaud MAZILLE

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

DELIBERATION
2025-120

Était absente et non représentée lors de la séance :

OBJET :

Madame Fouzia BOUKERCHE

**SERVITUDE DE PASSAGE
D'UNE LIGNE
ELECTRIQUE
SOUTERRAINE DE 400
VOLTS, AU PROFIT
D'ENEDIS, SUR LA
PARCELLE COMMUNALE
CADASTREE SECTION BD
N°10 - COURS FORBIN**

Était absent lors du vote de la présente délibération :

Monsieur Gérard GIORDANO

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2122-4,

Vu la convention de servitude de passage en tréfonds d'une ligne électrique souterraine de 400 volts, sur la parcelle communale cadastrée section BD n°10 - Cours Forbin ci-annexée,

Vu le plan ci-annexé,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en vue de procéder au raccordement au réseau électrique de distribution publique du Cinéma 3 Casino, actuellement en cours de rénovation, il convient de constituer, au profit d'ENEDIS, une servitude de passage en tréfonds d'une ligne électrique souterraine de 400 volts, sur la parcelle communale cadastrée section BD n°10 - Cours Forbin - et ce, conformément aux charges et conditions stipulées dans le projet de convention et le plan demeurés ci-annexés.

Cette servitude portera sur une canalisation souterraine à établir sur une longueur totale d'environ 4 mètres, sur une bande de 1 mètre de largeur, conformément au plan du projet joint à la convention précitée.

En contrepartie, une indemnité unique et forfaitaire de 20,00 € sera versée par ENEDIS à la Commune, lors de la signature de l'acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De constituer, au profit d'ENEDIS, une servitude de passage d'une ligne électrique souterraine de 400 volts, afin de raccorder le Cinéma 3 Casino au réseau électrique de distribution publique.

Article 2 :

De dire que la servitude consistera au passage, sur la parcelle cadastrée section BD n°10 relevant du domaine public communal - sise Cours Forbin - d'une canalisation souterraine sur une longueur de 4 mètres environ et sur une bande de 1 mètre de largeur, conformément au plan ci-annexé.

Article 3 :

De dire que, à titre compensatoire, une indemnité unique et forfaitaire de 20 € sera versée par ENEDIS à la Commune, aux Recettes du Budget Communal.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée puis l'acte notarié en l'Office Notarial de Gardanne et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.

Article 5 :

De dire que les frais d'acte seront à la charge d'ENEDIS.

Article 6 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à l'UNANIMITE des suffrages exprimés

G. GIORDANO absent lors du vote de la délibération

**Maire,
Hervé GRANIER**



**Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE**

